



**LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
EN  
FRANCE**



Michel Messina AFPA Nantes



---

**1**

**EMPLOI ET FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

**OU EN SOMMES – NOUS ?**

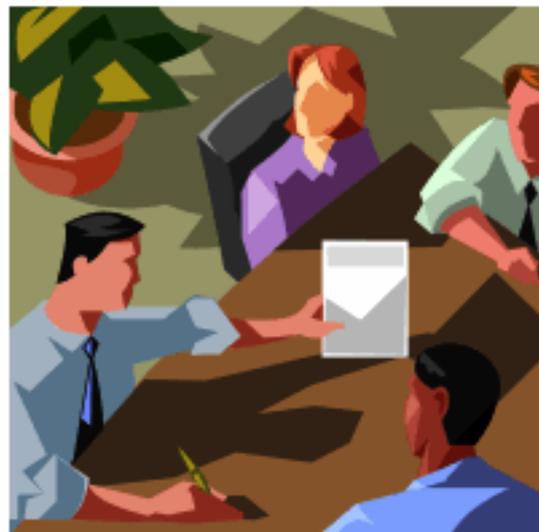


---

# 1.1

## QUELQUES DONNEES SUR L'EMPLOI

# Les besoins des entreprises en 2008



A teal square is located in the top-left corner. A horizontal teal line extends from the right side of this square across the top of the slide. A vertical teal line extends downwards from the bottom-left corner of the square, ending at the top of a yellow brushstroke at the bottom of the slide.

# 1. 2

## LES POLITIQUES D'EMPLOI

## 1.2

# L'emploi : les principaux éléments d'évolution

- Forte évolution des métiers et des activités professionnelles (organisations souples, complexité des activités, polyvalence, compétences comportementales, relation de services)
- Inadéquation des compétences et des besoins d'emplois (métiers en tension)
- Précarisation des parcours professionnels
- Vieillesse de la population active
- Élévation des besoins de qualification
- Développement de la mobilité (professionnelle, géographique...)



---

**2**

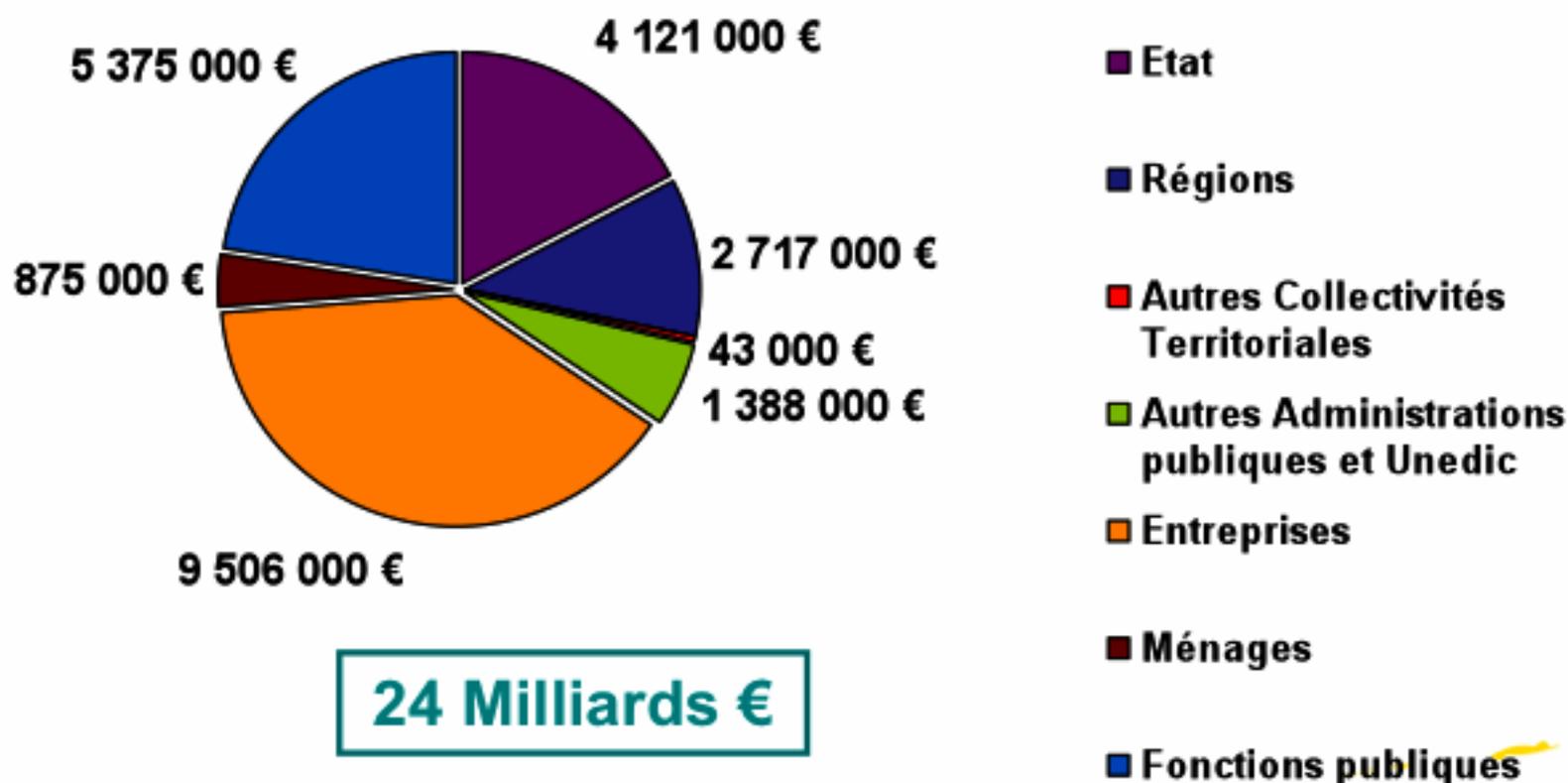
**LE DISPOSITIF DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE**

# Données de cadrage

- Plus de 34 milliards d'euros par an sont consacrés à la formation professionnelle en France (formation initiale incluse), soit 2 % du PIB.  
Plus de 45.000 organismes dispensent de la formation professionnelle (dont 13.500 seulement à titre d'activité principale).  
Plus de 60.000 jeunes par an sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme, 120.000 sans diplôme d'enseignement secondaire (BAC, BEP ou CAP).  
13 % des demandeurs d'emploi ont accès à la formation, et moins de 15 % des seniors, contre 34 % des salariés.

## 2

## Structure de la dépense nationale de formation professionnelle par financeurs



(source : DARES)

## 2

## Les prestataires de formation

<b>EN NOMBRE :</b>	44 270 organismes dont 12 824 opérateurs principaux dont :
	31 % : privé lucratif 33 % : privé non lucratif 6 % : public – parapublic (dont l'AFPA) 30 % : formateurs individuels
<b>EN C.A. :</b>	8.8 milliards d'Euros
	37 % : privé lucratif 38 % : privé non lucratif 21 % : public – parapublic 4 % : formateurs individuels

(Source : DARES)

## Qui bénéficie de la formation professionnelle continue ?

### 👉 Les salariés déjà qualifiés de – 50 ans travaillant dans les grandes entreprises

- ✓ En 1974, 18 % des salariés accèdent à la FPC
- ✓ En 2005, 42 % des salariés accèdent à la FPC
  
- ✓ Sans diplômes 13.6 % accèdent à la FPC
- ✓ Avec CAP 25.2 % accèdent à la FPC
- ✓ Avec BAC 33.7 % accèdent à la FPC
- ✓ Avec diplôme supérieur 44.3 % accèdent à la FPC



---

**3**

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE:**

**UN ENVIRONNEMENT EN**

**MUTATION PROFONDE**

### 3

## Des évolutions profondes et convergentes (depuis la loi de 1971) à l'initiative :

- De l'Union Européenne
- De l'État
- Des Régions
- Des branches professionnelles et des partenaires sociaux
- Des particuliers

## Des évolutions profondes et convergentes

- L'Union Européenne et la « Formation Tout au Long de la Vie » (FTLV) = lutte contre le chômage et développement économique
- L'Etat et
  - la loi relative aux responsabilités locales
  - la loi de cohésion sociale
  - la loi sur la FTLV
  - > l'Etat se recentre sur les politiques de l'emploi
- Les Régions et l'achèvement de la décentralisation des responsabilités et des financements de la formation professionnelle. Les Régions ont une responsabilité majeure dans le développement économique de leurs territoires.

## Des évolutions profondes et convergentes

- Les branches professionnelles et les partenaires sociaux au travers de l'ANI (en 2003)  
Montée en puissance de l'Unedic et des politiques de branches.
- Les individus mieux reconnus comme acteurs de leur parcours professionnel et de l'évolution de leurs compétences. La formation professionnelle constitue un service offert à des consommateurs/clients.

## 3

## Des évolutions profondes et convergentes

<b>Les grands axes du changement (emploi/formation)</b>	<b>Les grands axes du changement pour l'offre de formation</b>
Achèvement de la décentralisation de la Formation Professionnelle	Territorialisation de l'offre de services
Vieillessement de la population	Offre de formation modulaire et VAE
Marché concurrentiel/efficience du service	Développement d'une posture service/client
Évolution rapide des emplois et des organisations de travail	Transférabilité des compétences et adaptation et formation tout au long de la vie. Notion de méta-métiers
Tensions entre les compétences et les besoins de l'économie	Sécurisation des parcours professionnels et prédominance de la relation à l'emploi

## Concrètement, ce qui change

- La formation professionnelle entre dans le secteur des services et par conséquent dans le champ concurrentiel: l'AO devient le mode privilégié de contractualisation.
- Les décisions sont décentralisées, territorialisées en lien avec les besoins socio-économiques.
- Les acteurs sociaux (salariés/employeurs) sont en responsabilité partagée quant au maintien et au développement des compétences (entretien annuel, DIF...)

## Concrètement, ce qui change

- La relation à l'emploi (accès ou retour) est l'objectif premier, la formation pouvant constituer l'une des modalités.
- La qualification (titre ou diplôme) n'a de sens qu'avec la professionnalisation, déterminante vis-à-vis de l'emploi.
- La personnalisation et la modularisation des parcours deviennent une exigence pour une majorité de financeurs et de clients.

## Concrètement, ce qui change

- La précarisation ne peut « s'accepter » sans la « sécurisation » de la FTLV (positionnement, parcours itératifs de professionnalisation, VAE, aide au retour à l'emploi...)
- A la logique d'un dispositif de formation professionnelle administré et réglementaire, s'oppose celle d'une offre différenciée et adaptée aux besoins des branches professionnelles, des entreprises et des individus.

*La négociation interprofessionnelle de 2003 (ANI) entre elle-même dans une démarche historique puisqu'elle fera l'objet d'une relecture par les partenaires sociaux tous les 3 ans.*

## Qui finance et pilote quoi ?

- L'ETAT (et le FSE : Fond Social Européen) :
  - des actions pour les DELD
  - des actions pour des publics spécifiques
  - des actions d'information
  - des actions d'orientation
  - des aides à la formation et aux reconversions (entreprises et branches)
  - des dotations aux Régions

## Qui finance et pilote quoi ?

- LA REGION :

- L'ensemble de la formation professionnelle initiale et continue (PRDF)
- Les actions de formation jeunes et adultes DE (PRFQ & OFT)

*La région Pays de la Loire lance un programme ambitieux concernant la modularisation des formations (ingénierie de formation et ingénierie pédagogique)*

## Qui finance et pilote quoi ?

- LES ENTREPRISES ET LES OPCA :

<b>10 salariés et +</b>	<p><b>Obligation légale de versement :</b></p> <p><u><b>1.6 %</b> des salaires et charges (moyenne 3 %) dont :</u></p> <p><b>0.9 %</b> pour le PFE et le DIF avec versement OPCA</p> <p><b>0.5 %</b> pour le contrat et la période de professionnalisation et DIF avec versement OPCA</p> <p><b>0.2 %</b> pour le CIF, les bilans de compétences et la VAE – organisme agréé (Fongecif)</p>
<b>- de 10 salariés</b>	<p><b>Obligation légale de versement :</b></p> <p><u><b>0.55 %</b> des salaires et charges dont :</u></p> <p><b>0.4 %</b> pour le PFE avec versement OPCA</p> <p><b>0.15 %</b> pour le contrat et la période de professionnalisation et DIF avec versement OPCA</p>

## Qui finance et pilote quoi ?

- Pôle emploi (Partenaires sociaux) :
  - des actions de formation visant le retour à l'emploi des allocataires
  - les frais afférents à la formation
  - la VAE pour les allocataires
  - Pôle emploi est aujourd'hui le financeur qui traite le + souvent en local
- LES MENAGES (Particuliers)

- -> LA REGION

**Au plus tard le 1er janvier 2009 (convention tripartite fin 2006), la Région achètera à l'AFPA les prestations de formations aujourd'hui financées par l'Etat (30 millions d'€ en Pays de la Loire).**

**Les appels d'offres sont très contextualisés (zones emploi/formation) et souvent sur des durées plus courtes et pour des objectifs spécifiques.**

*L'alternance est fortement sollicitée comme méthode pédagogique ainsi que les partenariats et l'accompagnement jusqu'à l'emploi.*

*De même la modularisation est fortement encouragée (et financée).*

### -> Pôle emploi

Le renforcement du rôle de pôle emploi impacte le « paysage » de la formation professionnelle:

- Un guichet unique
- Une offre complète de l'accompagnement à la formation

-> pôle emploi

L'ANPE voit son rôle centré majoritairement sur les DELD. Mais l'objectif premier demeure pour eux l'accès et le retour à l'emploi par :

- le développement des contrats aidés
- les prestations sous-traitées d'aide au retour à l'emploi
- les prestations sous-traitées d'aide au projet professionnel
- les prestations d'appui-conseil au recrutement auprès des entreprises
- les bilans de compétences, positionnements, évaluations des capacités et compétences...

-> Les branches et les entreprises

L'entrée en vigueur du droit à la formation impose :

- la négociation d'accords de branches pour décliner et adapter l'accord
- la systématisation des entretiens individuels
- le suivi du droit individuel à la formation
- la co-responsabilité pour le DIF sur initiative individuelle des salariés et la contractualisation
- la création ou le développement des observatoires de branches en matière d'emploi et de formation

-> Les branches et les entreprises

La mise en place de l'accord interprofessionnel constitue un levier majeur :

- la professionnalisation (après la qualification) change profondément le concept de l'alternance : le contexte de travail et la personne en formation sont déterminants par rapport au « programme » de formation.
- l'entreprise doit développer la fonction tutorale et la fonction formation interne.
- les entreprises de travail temporaire sont des acteurs majeurs avec désormais une activité reconnue de placement et de formation par rapport à l'emploi visé ou occupé.



**Echanges**